



## Mon avocate , son manque de professionalisme et ses tarifs...

Par **samatec**, le **25/03/2008** à **12:47**

Je quitte mon mari en dec 2003. Je prends contact auprès d'une avocate en sept 2006.

Premier entretien, elle m'annonce une note d'honoraires de 2400 euros pour le divorce à l'amiable que je demande. Note réglée dès nov. 2006

Elle rédige une requête en divorce non conforme à ce que nous avons convenu, je lui fais part de ce qui doit être modifié... le temps passe... les choses ne se passent pas très bien avec mon futur ex, besoin d'être conseillée, cherche à la joindre, en vain...

A ma grande surprise, je reçois une convocation du TGI en dec 2007, avec la requête en divorce à la demande de mon futur ex.

Première audience au TGI. Mon avocate m'envoie l'ONC, certaines des mentions ne me conviennent pas concernant les termes de la garde alternée, les salaires de Monsieur (lui en fait part)... et une note complémentaire d'honoraires de 3000 euros. Divorce à l'amiable à 5400 euros non prévus.... Lui demande des explications en lui envoyant un recommandé? Pas de réponse de sa part... Que puis-je faire?